

INSTITUT D'ÉTUDES ARCTIQUES DE L'AMÉRIQUE DU NORD

Mémoire au Comité Spécial du Sénat sur la
politique scientifiqueIntroduction

8. Ce document présente les points de vue de l'Institut d'études arctiques de l'Amérique du Nord sur la politique scientifique du Canada telle qu'énoncée dans le mandat du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique.

9. L'Institut d'études arctiques est un organisme de recherche privé sans but lucratif, incorporé au Canada par une Loi du parlement, en 1945, pour atteindre les objectifs suivants:

- a) Instituer, stimuler, soutenir et faire progresser, à l'aide de subventions ou autrement, l'étude objective des conditions et problèmes de l'Arctique, y compris ce qui a trait aux sciences naturelles, aux sciences en général et aux communications;
- b) Rassembler, classer et préserver des dossiers et du matériel ayant trait aux régions arctiques, et en particulier aux zones qui font partie du continent nord-américain ou lui sont contiguës;
- c) Faire en sorte que ces dossiers et ce matériel puissent être utilisés dans un but scientifique (science pure et science appliquée) par des personnes et des organismes qualifiés, y compris des organismes gouvernementaux;
- d) Instaurer ou stimuler la publication de comptes rendus, cartes, graphiques et autres documents concernant les régions arctiques;
- e) Établir et maintenir un contact étroit avec les autres Instituts et organismes de l'Arctique engagés dans des études semblables ou connexes.

10. Dans l'interprétation de ses objectifs, l'Institut a défini le terme "Arctique" comme comprenant les régions alpines et antarctiques ainsi que toutes celles qui ont des conditions climatiques semblables, et les termes "sciences naturelles, sciences en général et communications" comme englobant des problèmes scientifiques, sociaux, économiques, administratifs et éducatifs.

11. L'Institut fut aussi incorporé, en 1945, aux États-Unis et il est maintenant à Washington, D.C., l'incorporation, dans ce cas-là, étant semblable à la loi canadienne du Parlement à l'exception des modifications nécessaires d'ordre juridique. Le bureau principal de l'Institut se trouve à